

ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE
DES FINANCES PUBLIQUES DOTÉES DE FONCTIONS JURIDICTIONNELLES



Bulletin d'information

Numéro 2

ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE
DES FINANCES PUBLIQUES DOTÉES DE FONCTIONS JURIDICTIONNELLES



Bulletin d'information

Numéro 2



- **Assemblée Générale Extraordinaire de JURISAI à Charm El-Cheikh**
- **La famille JURISAI s'élargit : dix nouvelles ISC rejoignent l'organisation**
- **Le Ministre Bruno Dantas, nouveau membre honoraire de JURISAI**
- **JURISAI, désormais une entité connexe de l'INTOSAI**
- **Événement parallèle de JURISAI à l'INCOSAI**
- **Vibrant stand de JURISAI à l'INCOSAI**
- **Faites connaissances de nos membres : La Cour des comptes du Liban**
- **Activités de JURISAI :**

La Revue Française de Finances Publiques publie un numéro consacré aux colloque «Auditeur et juge»

La CBC tient sa deuxième réunion

La CBC organise son premier séminaire en juillet

- **Activités des membres**

Nomination d'un nouveau président de l'ISC de Guinée-Bissau

Une nouvelle Première présidente à la Cour des comptes de France

Coopération juridictionnelle entre les ISC de France et du Cameroun

La responsabilité des gestionnaires publics au centre de la coopération entre les ISC de France et du Djibouti

La Cour des comptes du Royaume du Maroc rend public le bilan de ses activités juridictionnelles

Le Tribunal des Comptes de l'Angola célèbre son trentenaire

- **Calendrier des évènements futures**

Mai 2026 : Lancement du processus d'adoption du "Guide des activités juridictionnelles des ISC"

Juillet 2026 : Organisation du premier séminaire de la CBC

Septembre 2026 : Tenue des réunions annuelles des commissions de JURISAI

Septembre 2026 : 3e Réunion du Comité Directeur

Assemblée Générale Extraordinaire de JURISAI à Charm El-Cheikh



En marge du 25^e Congrès de l'INTOSAI, JURISAI a tenu, le 30 octobre 2025 à Charm El-Cheikh, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) à laquelle ont pris part les représentants(es) de 26 ISC membres de JURISAI.

La tenue de cette Assemblée, convoquée une année après la création officielle de JURISAI et l'institution de ses organes de direction et opérationnels, visait principalement à examiner les demandes d'adhésion et parachever les dispositifs nécessaires à un bon fonctionnement de l'Organisation et sa bonne gouvernance, tant sur le plan administratif que financier.

En ouverture de l'AGE, **Mme. Véronique Hamayon**, Procureure générale près la Cour des comptes de la République française, représentant son excellence **M. Pierre Moscovici**, Premier président de la même Cour, a félicité les membres pour le vote positif du Congrès de l'INTOSAI marquant l'intégration de JURISAI en tant qu'entité connexe de cette organisation. Ce vote, a-t-elle estimé, est une consécration pour les modèles juridictionnels et un témoin du caractère ambitieux et crédible du projet JURISAI. Elle a également considéré que la participation nombreuse des membres à cette AGE illustre la vivacité de l'organisation et qu'elle sert la concrétisation de ses actions.

Lors de l'AGE, des résolutions importantes ont été prises par les participants, notamment :

- ◆ L'approbation de l'adhésion de dix nouveaux membres ;
- ◆ L'octroi de la qualité de membre honoraire à S.E le ministre Bruno Dantas, ancien président de l'ISC du Brésil et de l'INTOSAI ;
- ◆ L'adoption du règlement financier et du budget triennal 2025-2027 de l'organisation ;
- ◆ L'élection de la Cour des comptes de la République du Bénin en qualité d'auditeur externe ;
- ◆ La présentation des plans d'action des Commissions et du Secrétariat général.

Cette AGE fut une réussite à plus d'un plan. Elle a représenté une étape importante pour la consolidation de la présence de JURISAI et son élargissement comme elle a permis d'avancer sur le chemin de la structuration de l'organisation et de la maturité de son projet de développement d'une coopération renforcée entre les ISC à compétence juridictionnelle à l'échelle mondiale

La famille JURISAI s'élargit : dix nouvelles ISC rejoignent l'organisation

À l'occasion de son Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) tenue le 30 octobre 2025 à Charm El Cheikh, JURISAI a franchi une nouvelle étape dans son développement en approuvant l'adhésion de six nouvelles ISC, renforçant ainsi sa dimension internationale et le rayonnement du modèle juridictionnel.

A ce titre, lors des discussions de ce point de l'agenda la présidente de l'Assemblée, **Mme. Véronique Hamayon**, Procureure générale près la Cour des comptes française, a salué «une réelle opportunité pour étendre la portée et l'impact de l'organisation». Selon elle, ces nouvelles adhésions traduisent un intérêt croissant pour le modèle

juridictionnel promu par JURISAI et constituent une valeur ajoutée certaine pour le réseau. Elles témoignent, également, de la diversité croissante de l'organisation et de son attractivité, y compris auprès d'ISC qui, bien que dépourvues de compétences juridictionnelles, manifestent un intérêt pour le prolongement contentieux susceptible d'être donné aux travaux d'audit.

Ainsi, sur avis favorable du Comité Directeur, réuni les 11 septembre et 15 octobre 2025, l'AGE a approuvé à l'unanimité l'adhésion en qualité de membres à part entière de : des ISC de la république centrafricaine, de la Tunisie, du Gabon, du Liban, du Mozambique et du Timor-Leste.

Chambre des comptes de la Cour de cassation du Timor-Leste



Cour des comptes de la République Centrafricaine



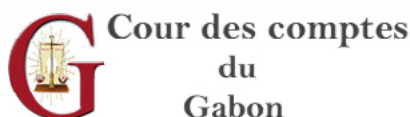
Tribunal administratif du Mozambique



Cour des comptes de la Tunisie



Cour des comptes du Gabon



Cour des comptes du Liban



Autorité de la responsabilité des Émirats arabes unis



Cour des comptes de la CEMAC



Contraloría General de la República Del Perú



National Audit Office of the People's Republic of China

L'AGE a également approuvé les demandes d'adhésion en qualité de membres associés émanant des ISC des Émirats arabes unis, du Pérou et de la CEMAC ; et en qualité de membre observateur, de l'ISC de Chine.

Avec ces dix nouvelles adhésions, JURISAI confirme son attractivité et consolide son positionnement comme plateforme de référence pour les ISC exerçant ou souhaitant développer des compétences juridictionnelles ou des fonctions répressives de nature administrative.

Le Ministre Bruno Dantas, nouveau membre honoraire de JURISAI

En reconnaissance de son leadership dans la création de JURISAI et sa contribution significative au développement des fonctions de contrôle juridictionnelles du secteur public, l'Assemblée Générale Extraordinaire de JURISAI tenue à Charm El-Cheikh (Egypte) le 30 octobre 2025 a décerné la qualité de Membre honoraire de JURISAI au **Ministre Bruno Dantas**.

Ancien président de la Cour des comptes fédérale du Brésil (TCU) et de l'INTOSAI, le Ministre Bruno Dantas siège à cette Cour depuis 2014, après une carrière distinguée en tant que consultant législatif au Sénat du Brésil et comme membre du Conseil National de la Justice et du Conseil National du Ministère Public.

Juriste éminent, il est diplômé en droit, titulaire d'un master et d'un doctorat en droit des procédures civiles et a mené des recherches postdoctorales. Son parcours académique comprend des fonctions de professeur invité à la «NYU School of Law» et à la «Benjamin N. Cardozo School of Law (New York)», à «l'Institut Max Planck de Luxembourg», ainsi qu'à «l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne». Il enseigne également dans plusieurs universités de premier plan au Brésil.

En sa qualité de Président du TCU et de l'INTOSAI, le Ministre Dantas a œuvré activement pour promouvoir la coopération internationale, le partage des connaissances et le renforcement des ISC à l'échelle mondiale.

Son leadership visionnaire a été salué par des distinctions internationales, notamment son obtention de l'Ordre National de l'Etoile de Roumanie, en reconnaissance de sa contribution au développement de l'audit public à l'échelle internationale.

La carrière du **Ministre Bruno Dantas** témoigne d'un engagement profond en faveur de la reddition des comptes, de la transparence et du développement institutionnel des ISC, faisant de lui une figure exemplaire de la communauté internationale de l'auditing public et un Membre honoraire de JURISAI, une distinction amplement méritée.



Le ministre Bruno Dantas signant la Déclaration de Rabat sur la création de JURISAI.



Le ministre Bruno Dantas prononçant un discours lors de l'Assemblée constitutive de JURISAI à Paris.

JURISAI, reconnue une entité connexe de l'INTOSAI

JURISAI a été officiellement intégrée en tant qu'entité connexe de l'INTOSAI lors du 25e Congrès de cette dernière, tenu à Charm El Cheikh en Egypte du 27 au 31 octobre 2025, suite à un vote favorable du congrès pour l'amendement de l'article 3.3 des statuts de l'INTOSAI.

La motion de l'amendement, présentée par Dr. Margitt Kraker, Secrétaire Générale de l'INTOSAI, a rappelé que ce processus d'intégration est passé par la présentation du projet de JURISAI au Comité Directeur de l'INTOSAI lors de sa 78ème réunion en 2023 ainsi que ses statuts et son plan stratégique à la 79ème réunion du même Comité après la création de la nouvelle organisation en octobre 2024.

Il convient de souligner que cette intégration représente une évolution institutionnelle du Forum des ISC à compétences juridictionnelles créé en 2015 sous l'égide du groupe de travail de l'INTOSAI «valeurs et bénéfices des ISC», ayant donné lieu à la création de JURISAI. Cette intégration présente plusieurs atouts pour JURISAI et l'INTOSAI:

- ◆ Contribution à la réactivité et l'inclusivité de l'INTOSAI et sa capacité à soutenir une part importante de ses membres dans l'accomplissement d'un volet fondamental de leur mandat ;
- ◆ Alignement de l'action de JURISAI sur les orientations stratégiques globales de l'INTOSAI par le biais de mécanismes formels de reporting et de redevabilité envers les instances de l'INTOSAI ;
- ◆ Meilleure promotion de la complémentarité entre les mandats d'audit des ISC et leurs fonctions juridictionnelles ;
- ◆ Grâce aux statuts d'observateur et de membre associé, offerts aux ISC non juridictionnelles, JURISAI constitue une plateforme fédératrice favorisant un dialogue ouvert et une coopération renforcée entre les ISC, quels qu'en soient les modèles ;
- ◆ En s'appuyant sur les enseignements des organes de l'INTOSAI, JURISAI apportera une réponse efficace aux besoins, défis et risques liés aux activités juridictionnelles, dans un contexte marqué par une évolution rapide et dynamique de leur environnement institutionnel.



Évènement parallèle de JURISAI à l'INCOSAI

Dans le cadre du 25ème INCOSAI, JURISAI a organisé, le vendredi 31 octobre 2025, un événement parallèle portant sur «Le rôle des ISC juridictionnelles en matière de responsabilisation des gestionnaires publics lors de la mise en œuvre des politiques de réponses aux crises économiques et financières ».

L'organisation de ce séminaire témoigne de la volonté d'ouverture de JURISAI, de rayonnement et de contribution aux débats en relation avec la thématique de l'INCOSAI «Le rôle des ISC dans l'audit des activités gouvernementales et des banques centrales durant les crises financières et économiques». A ce titre, cet événement visait à mettre en valeur des spécificités des ISC à compétences juridictionnelles dans ce domaine et susciter l'intérêt de l'ensemble des participants à l'INCOSAI, y compris les ISC non-juridictionnelles.

Le mot d'ouverture du séminaire a été prononcé par **Mme. Veronique Hamayon**, Procureure générale près la Cour des comptes française et ses travaux dirigés par Mme. Natacha Jibon Directrice des relations internationales, de l'audit externe et de la Francophonie à la même Cour. Le panel a réuni des intervenants de haut niveau :

- ◆ **Mme Filipa Urbano Calvão**, Présidente du Tribunal de Contas du Portugal ;
- ◆ **M. Maksim Acevski**, Auditeur Général de la République de Macédoine du Nord ;
- ◆ **M. Nabil Larhmam**, Directeur de la coopération et des relations extérieures de la Cour des comptes du Royaume du Maroc ;
- ◆ **Mme Jade Quarrell**, Directrice générale adjointe de l'INTOSAI Development Initiative (IDI).

Cette rencontre a mis en lumière le rôle essentiel des ISC juridictionnelles dans les périodes de crise, où l'urgence oblige les pouvoirs publics à adopter des mesures rapides et parfois dérogoires. Dans de tels contextes, les risques de mauvaise gestion, de gaspillage ou d'utilisation inappropriée des ressources publiques s'accroissent. Les échanges ont, ainsi, rappelé les avantages des cadres institutionnels généraux d'intervention des ISC juridictionnelles et comment elles contribuent de manière déterminante à garantir la transparence

des actions menées, à renforcer la responsabilité des gestionnaires publics et à préserver la rigueur nécessaire à la bonne conduite de l'action publique, même dans les situations les plus exceptionnelles.



Vibrant stand de JURISAI à l'INCOSAI

Au 25ème congrès de l'INTOSAI, JURISAI a animé un stand institutionnel visant à renforcer la visibilité de l'organisation et plaider en faveur de son intégration au sein de l'INTOSAI en tant qu'entité connexe. Cette présence dans le plus grand rassemblement international des ISC a constitué une opportunité pour affirmer la position importante des ISC juridictionnelles et promouvoir leur modèle au sein de la communauté de l'INTOSAI.

A cet égard, des documents de référence de JURISAI et du Forum ainsi que diverses ressources en relation avec le contrôle juridictionnel ont été exposés et un film institutionnel projeté. Illustrant la mission de JURISAI et ses objectifs prioritaires ainsi que les réalisations du Forum en matière de promotion du modèle juridictionnel, ces supports étaient répartis en trois grandes catégories:

- ◆ Documents institutionnel JURISAI (Statuts, Plan stratégique, actes de séminaires, etc) ;
- ◆ Documents constituant l'héritage du Forum (Déclaration de Paris, P50, brochures de plaidoyer, etc).
- ◆ Documents des ISC membres présentant leurs activités juridictionnelles.

Le long des 3 jours du congrès, plus de 270 visiteurs ont pu découvrir le projet JURISAI et les divers horizons et dimensions des travaux juridictionnels des ISC. Hormis les représentants des 43 membres de JURISAI, le stand a vu défiler des hauts officiels et des praticiens d'ISC non juridictionnelles des différentes régions de l'INTOSAI, notamment des ISC des Pays-Bas, du Danemark, de Russie, de Mongolie, du Kazakhstan, du Tadjikistan, de Corée, de l'Inde, du Guatemala, d'Égypte, d'Arabie Saoudite, etc.).

Les interactions avec les visiteurs, au-delà de la curiosité et de l'intérêt suscité par une organisation naissante dans le paysage de l'INTOSAI, ont révélé des préoccupations communes concernant la complémentarité du juridictionnel avec les métiers d'audit et d'évaluation, l'importance de la normalisation, l'impératif pour les ISC juridictionnelles d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs fonctions répressives, la nécessité de renforcer la coopération et de l'entente mutuelle entre ISC de divers modèles.

Il convient de mentionner que le stand a été animé par des représentants de la présidence, du Secrétariat Général et des présidences des commissions permanentes de JURISAI.



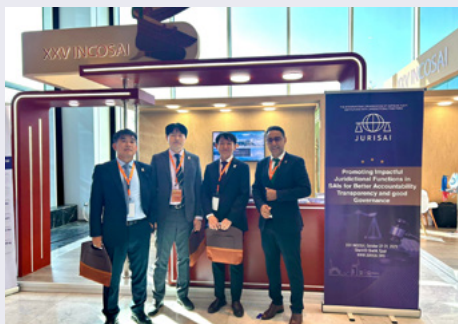
Des congressistes explorant la documentation exposée au stand



Echange avec des visiteurs



Des visiteurs partageant leurs reflexions sur le contrôle juridictionnel et sur le projet JURISAI



Photos souvenirs avec des visiteurs d'ISC de diverses régions de l'INTOSAI



FAITES CONNAISSANCE AVEC NOS MEMBRES

La Cour des comptes du Liban, pilier de la bonne gouvernance financière



Par M. le juge Mohamad Badran
Premier président de la Cour des comptes du Liban

Introduction

La Cour des comptes du Liban constitue une institution constitutionnelle centrale au sein du système financier de l'État, représentant un pilier fondamental pour la protection des deniers publics et l'instauration d'une justice financière efficace.

Elle bénéficie d'une indépendance administrative et financière totale, lui permettant d'accompagner les pouvoirs législatif et exécutif dans l'exercice d'un contrôle objectif et rigoureux des finances publiques.

Grâce à des réformes internes profondes et à une implication internationale soutenue, la Cour des comptes a consolidé sa position de partenaire stratégique en matière de reddition de comptes et de transparence, en parfaite conformité avec les meilleures normes internationales de gouvernance financière vertueuse.

Fondements constitutionnels et organisation législative

La Cour des comptes tire sa légitimité de l'article 87 de la Constitution libanaise de 1926, lequel prévoit sa création par une loi spéciale et lui confère la mission de contrôle financier. Son organisation est régie par le décret-loi n° 82 du 19 juin 1983, modifié à plusieurs reprises, notamment en 2024.

La Cour des comptes est un tribunal administratif chargé du contrôle judiciaire des finances.

Sa mission consiste à veiller à la gestion des deniers publics et des fonds du Trésor, notamment par :

- ◆ le contrôle de leur utilisation et de leur conformité aux lois et règlements en vigueur .
- ◆ l'examen de la validité et de la régularité des formalités et des comptes.
- ◆ le jugement des responsables pour les infractions aux lois et règlements relatifs à la gestion des deniers publics.

Administrativement rattachée à la Présidence du Conseil des ministres, la Cour jouit d'une indépendance fonctionnelle complète, condition essentielle à l'impartialité de ses décisions. Elle est composée de magistrats, de contrôleurs et de vérificateurs des comptes, ainsi que de fonctionnaires administratifs. Elle dispose également d'un ministère public autonome.

Attributions de la Cour des comptes

La Cour exerce plusieurs formes de contrôle :

1. Le contrôle administratif

Il revêt deux formes :

- ◆ **un contrôle a priori** portant sur certaines opérations de recettes et de dépenses dépassant des seuils déterminés, visant à statuer sur leur régularité et leur conformité aux dispositions budgétaires et légales.
- ◆ **un contrôle a posteriori**, qui examine l'ensemble du processus financier, depuis l'engagement jusqu'à l'exécution finale et l'inscription en comptabilité.

2. Le contrôle juridictionnel

Il comprend :

- ◆ **le contrôle des comptes des comptables publics**, portant sur la régularité des recouvrements, des pièces justificatives de paiement et des comptes.
- ◆ **le jugement des fonctionnaires gestionnaires** de deniers publics en cas d'infractions aux lois et règlements financiers.

3. Les avis consultatifs

À la demande des organismes soumis à son contrôle, la Cour émet des avis consultatifs sur des questions financières.

4. Le contrôle des nominations

La Cour vérifie la conformité des textes de nomination des fonctionnaires aux dispositions légales et réglementaires.

5. Le contrôle de l'exécution des décisions du Conseil d'État

Tout fonctionnaire qui userait de son autorité ou de son influence pour entraver ou retarder l'exécution d'un arrêt définitif du Conseil d'État peut être condamné par la Cour à une amende comprise entre trois et six mois de salaire.

La mission principale de la Cour des comptes ne consiste pas à imposer des sanctions, mais à prévenir les irrégularités et à améliorer la gestion des deniers publics.

Dans ce cadre, la Cour des comptes cherche à renforcer ses relations avec les entités soumises à son contrôle et à promouvoir la coopération avec elles, dans l'intérêt général, en tant que partenaire stratégique dans la réforme du système financier de l'État.

Modernisation institutionnelle et transformation numérique

Afin de renforcer son efficacité, la Cour a engagé plusieurs réformes majeures :

- ◆ **Renforcement des sanctions**: la loi n° 329 du 20 février 2024 a introduit des sanctions financières dissuasives pouvant atteindre 15 milliards de livres libanaises par infraction.
- ◆ **Numérisation**: Adoption d'un système électronique pour simplifier les procédures et développement du site web de la Cour dans le but de renforcer la transparence et de faciliter l'accès à l'information.
- ◆ **Institutionnalisation de l'éthique**: adoption d'un code de déontologie pour les magistrats et le personnel, fondé sur les principes d'intégrité, d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêts.
- ◆ **Coopération internationale**: signature d'un accord de coopération avec la Cour des comptes française, destiné à bénéficier de son expertise en matière de contrôle de conformité et de performance.

Rôle régional et international

Considérée comme l'une des institutions de contrôle les plus performantes de la région, la Cour des comptes œuvre au renforcement de la transparence et de la responsabilité financière, en s'alignant sur les meilleures normes internationales. Cette dynamique se traduit notamment par :

- ◆ des partenariats bilatéraux avec les institutions de contrôle des pays frères, favorisant l'échange d'expertises et de bonnes pratiques;
- ◆ une participation active aux travaux de l'**INTOSAI** et de l'**ARABOSAI**, garantissant la conformité de ses méthodes aux standards internationaux.

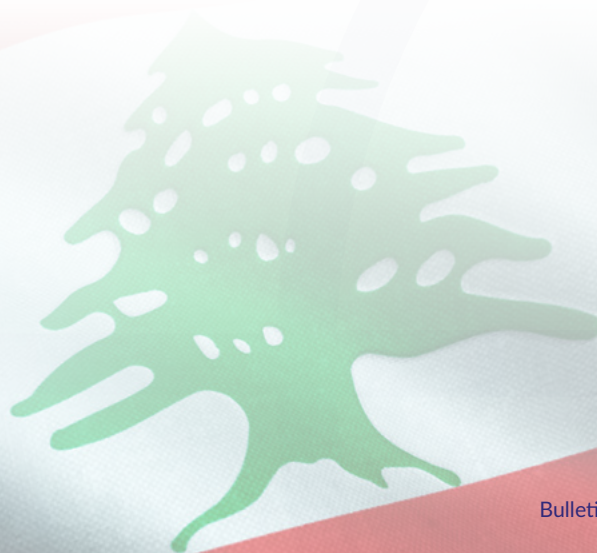
- ◆ son adhésion à **JURISAI**, l'Organisation internationale des Institutions Supérieures de Contrôle dotées de fonctions juridictionnelles, officiellement reconnue comme entité liée à l'INTOSAI lors du XXVe Congrès tenu à Charm el-Cheikh en 2025.
- ◆ un leadership régional illustré par l'obtention d'un siège au Conseil d'administration de l'ARABOSAI pour une durée de six ans, témoignant de la confiance internationale accordée à son expertise.

Conclusion

La Cour des comptes du Liban incarne un modèle institutionnel intégré de contrôle des finances publiques, réunissant les compétences financières, administratives et judiciaires au sein d'un cadre constitutionnel cohérent.

Ses réformes internes ambitieuses, ainsi que son engagement actif au sein des organisations internationales – notamment son adhésion à JURISAI en 2025 – reflètent son attachement inébranlable à l'adoption des meilleures pratiques mondiales.

Dans le contexte des défis nationaux et régionaux actuels, sa stratégie axée sur la modernisation continue et l'ouverture internationale constitue l'option stratégique idéale pour renforcer la confiance publique, consolider une gouvernance financière durable et transparente, et promouvoir l'innovation institutionnelle sur le long terme.





ACTIVITÉS DE JURISAI

La Revue Française de Finances Publiques publie un numéro consacré au colloque «Auditeur et juge»

La Revue Française de Finances Publiques (RFFP) a publié un numéro hors-série consacré aux actes du colloque international organisé le 7 octobre 2024 à Paris par la Cour des comptes française avec le soutien de FONDAFIP sur le thème «Auditeur et juge : des ISC qui prennent des décisions». Ce colloque avait été organisé à l'occasion de la première Assemblée Générale de JURISAI.

Ce numéro exceptionnel est entièrement consacré à une des facettes de l'action de JURISAI à savoir la promotion du modèle juridictionnel et de la complémentarité entre les fonctions répressives et d'audit.

A cet égard, cette publication restitue les travaux des deux tables rondes du colloque qui furent animées par des acteurs de la communauté des ISC juridictionnelles et par d'éminents juristes et académiciens. La première avait traité des conditions d'un exercice harmonieux des fonctions d'audit et des fonctions juridictionnelles alors que la seconde avait mis en lumière les enjeux et les défis de la décision juridictionnelle.

En prolongeant les échanges du colloque, ce numéro spécial de la RFFP contribuera certainement au renouvellement des réflexions sur les spécificités des ISC juridictionnelles et sur l'identité même du juge financier.

Par ailleurs, il convient de mentionner que cette publication est la première de son genre qui soit entièrement consacrée aux ISC juridictionnelles par une revue académique spécialisée de renom, en l'occurrence la RFFP, qui reste une référence reconnue pour la qualité et la rigueur scientifique de ses publications.

Pour plus d'information sur les travaux du colloque, lisez ce post sur notre site :

<https://jurisai.org/fr/activite/jurisai-et-la-cour-des-comptes-francaise-organisent-un-colloque-international/>

Pour retrouver le numéro spécial de la RFFP :

◆ Auteur : [Collectif](#).

◆ Editeur: [LGDJ](#)

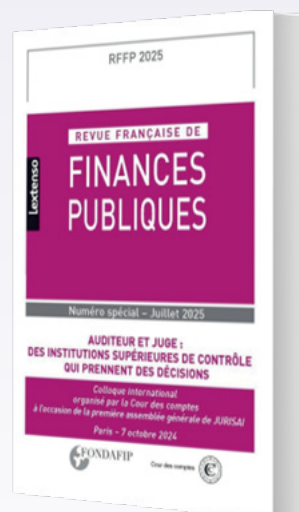
<https://www.lgdj.fr/revue-francaise-de-finances-publiques-hs-n-1-2025-9782275162638.html>

◆ Collection : [Revue Française des Finances Publiques](#).

◆ 1re édition, 184 pages.

◆ Parution : Juillet 2025, sous EAN 9782275162638

FONDAFIP : www.fondafip.org



La CBC tient sa deuxième réunion

La Commission de renforcement des capacités (CBC) de JURISAI a tenu sa deuxième réunion le 24 mars 2026 en visioconférence. Ont pris part à cette réunion des chefs et de représentants d'ISC membres de la Commission, notamment, du Sénégal, du Burkina Faso, de la France, du Brésil, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal, de la Guinée-Bissau et du Tchad.

Cette rencontre avait pour objet :

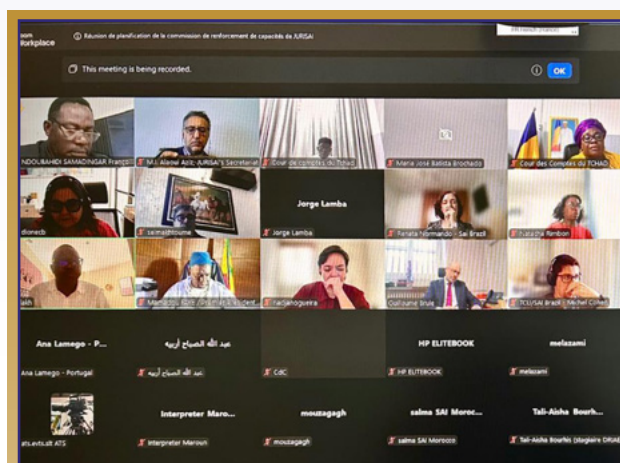
- ◆ La présentation des résultats de l'enquête relative aux besoins en formation des ISC ;
- ◆ L'examen des modalités d'attribution des responsabilités en matière de portage et de coordination des activités de formation pour la période 2025–2027 ;
- ◆ La discussion des perspectives de développement des activités de la Commission.

Les échanges ont permis de faire le point sur les avancées réalisées depuis la création de la commission en 2024 et de discuter de la priorisation des actions et des conditions de leur mise en œuvre. Les défis liés à la coordination des travaux, au financement et à l'engagement des membres ont été également abordés.

Une partie importante des discussions a été consacrée à l'analyse des besoins en formation au vu de l'enquête réalisée par la CBC. Celle-ci avait montré que certains domaines se révèlent plus prioritaires pour les ISC tels que le contrôle juridictionnel des comptes, l'instruction juridictionnelle, la gestion de la qualité, le procès équitable et la fonction de greffe. Les discussions ont aussi insisté sur l'importance de la coordination avec les commissions de JURISAI et sur la coopération avec les parties prenantes de l'INTOSAI.

À l'issue de la rencontre, il a été convenu que la Cour des comptes du Sénégal organise au cours du mois de juin un séminaire professionnel visant à poursuivre la dynamique engagée.

Il convient de rappeler que la CBC est un des trois organes opérationnels de JURISAI. Elle compte 18 ISC membres et a pour mission le renforcement des compétences des ISC dans le domaine juridictionnel à travers la formation, les examens par les pairs, le développement de l'auto-évaluation et le partage des connaissances et des bonnes pratiques.



La CBC organise son premier séminaire en juillet 2026

La Commission de Renforcement des Capacités de JURISAI organisera son premier séminaire professionnel du 21 au 23 juillet 2026 à Dakar sur le thème «Gestion des compétences du professionnel des fonctions juridictionnelles, cadre normatif, état de la pratique, défis et perspectives».

Dans un environnement marqué par l'impératif de démonstration de l'impact des fonctions juridictionnelles, et vu que ces fonctions peuvent affecter directement les droits, la situation patrimoniale et parfois la carrière des personnes jugées, la question de la professionnalisation et de la gestion des compétences des juges financiers se pose avec de plus en plus d'acuité.

Considérant l'effort normatif entrepris par l'INTOSAI, ayant mené à l'adoption de documents constituant un cadre général de la structuration des référentiels de compétences et de la conduite des trajectoires de développement professionnel (P50, guide GRH pour les ISC, ISSAI 150, GUID 1950 et Guid 1951), et tenant en comptes les constats des rapports globaux d'inventaire de l'IDI concernant la disponibilité des ressources en nombre et en qualité et leur professionnalisation, la CBC vise, par le choix de cette thématiques à:

- ◆ contribuer à la diffusion des normes de l'INTOSAI traitant de la gestion des compétences
- ◆ identifier les besoins et les conditions d'une mise en œuvre réussie des exigences de gestion des compétences
- ◆ mener des réflexions collectives sur les défis à anticiper dans le domaine de la gestion des compétences
- ◆ favoriser l'échange et le partage d'expériences et des bonnes pratiques professionnelles en matière de gestion des compétences.

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 2.1 «mettre en œuvre des programmes et des projets de formation, de formation continue et d'échange adaptés aux besoins des ISC exerçant des fonctions juridictionnelles» du plan d'action 2025-2027 de la CBC.



The background of the page features a complex network of interconnected nodes and lines. The nodes are represented by circles of varying sizes, with some in a dark blue color and others in a light grey color. The lines connecting them are thin and dark blue. The overall layout is symmetrical, with the network pattern appearing in the top, bottom, and right-hand corners, framing the central text.

ACTIVITÉS DES MEMBRES

Un nouveau président à la tête de la Cour des comptes de la Guinée-Bissau

La Cour des comptes de la République de la Guinée-Bissau a, depuis le 4 décembre 2025, un nouveau Président en la personne de son Excellence **M. Gamal Abdel Cassama** à qui la communauté de JURISAI souhaite plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

La communauté saisit également cette occasion pour saluer l'action de l'ancien président de l'ISC de la Guinée-Bissau **M. Amadu Tidjane Baldé** qui a œuvré pour une étroite collaboration entre les

ISC juridictionnelles. Il fut, à ce titre, au cœur de la genèse du projet de JURISAI comme il a participé à toutes les réunions préparatoires du lancement de l'organisation, notamment à Lisbonne et Marrakech et lors de l'Assemblée constitutive de JURISAI le 8 octobre 2024 à Paris.

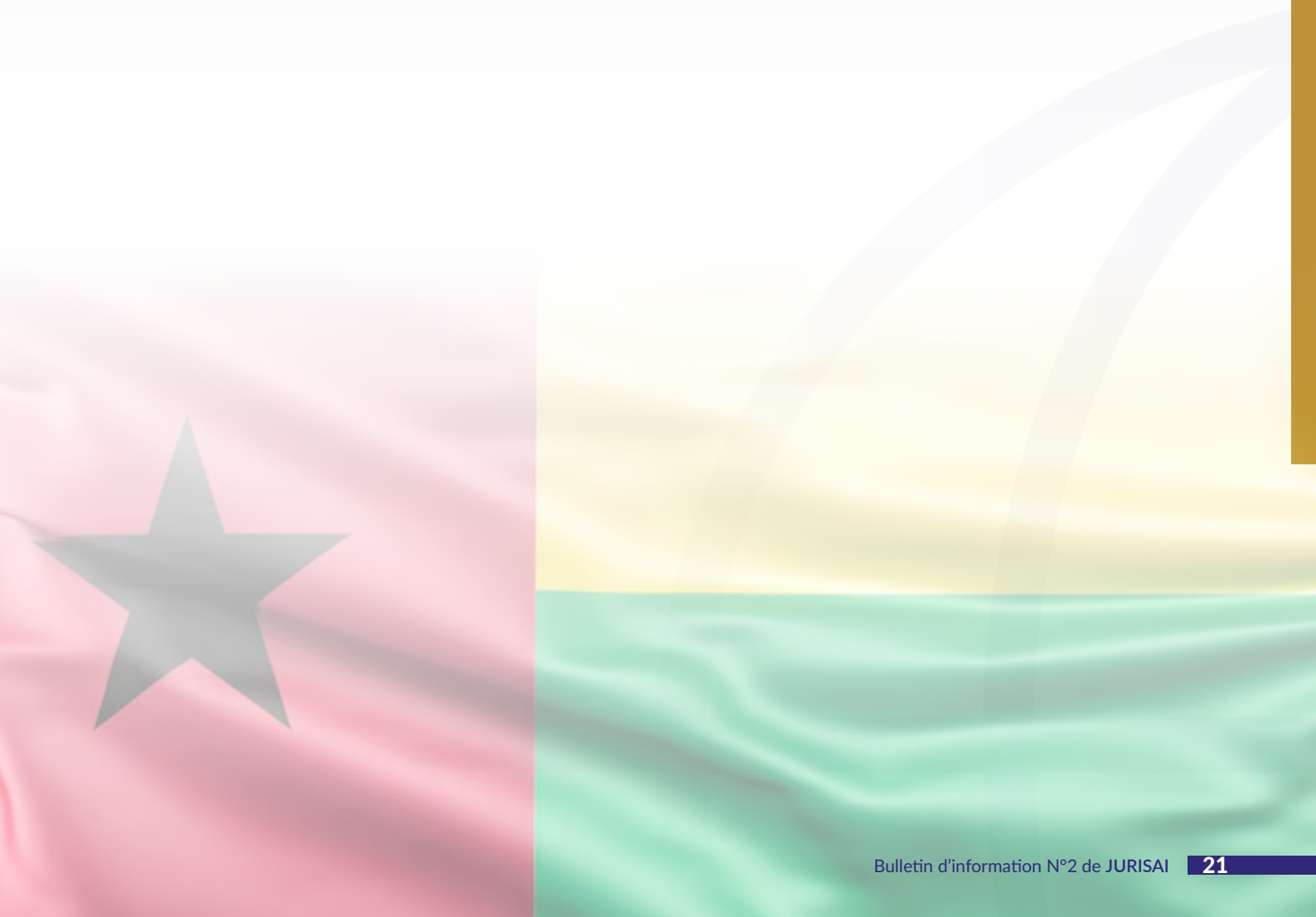
M. le Président **M. Amadu Tidjane Baldé** a été nommé Procureur général de la République de la Guinée-Bissau.



M. Gamal Abdel Cassama



M. Amadu Tidjane Baldé



Une nouvelle Première présidente à la Cour des comptes de France



Prestation de serment de la Première présidente de la Cour des comptes de France, Amélie de Montchalin

Amélie de Montchalin a été nommée Première présidente de la Cour des comptes, le 11 février 2026, par le Président de la République, Emmanuel Macron. Elle a succédé à Pierre Moscovici, qui a pris ses fonctions à la Cour des comptes européenne le 1er janvier 2026. Pour la première fois en 219 ans, le premier président est une Première présidente. Elle a pris ses fonctions à la tête des juridictions financières le 2 mars et est également devenue, *ès qualités*, présidente du [Haut Conseil des finances publiques](#) et présidente du [Conseil des prélèvements obligatoires](#).

Amélie de Montchalin a déclaré mesurer l'étendue des responsabilités qui lui ont été confiées : « La Cour des comptes est une institution placée au cœur de notre démocratie et pour laquelle les citoyens ont une attente forte. Prêter serment est ainsi le symbole de mon plein engagement à son service et de l'incarnation de ses valeurs : l'indépendance, l'impartialité, la collégialité et le service de l'intérêt général », a-t-elle ainsi déclaré.



Amélie de Montchalin a été installée en qualité de Première présidente lors d'audience solennelle d'installation qui s'est déroulée le 13 mars 2026, en présence du Président de la République, de membres du Gouvernement et du Parlement, des hautes autorités civiles et militaires, ainsi que des représentants des réseaux internationaux d'institutions supérieures de contrôle : [Eurosai](#), [Jurisai](#), que la Cour préside, et l'[Aisccuf](#), dont la Cour des comptes de France assure le secrétariat général permanent.

Après avoir prêté le serment des magistrats, la Première présidente a invité Véronique Hamayon, Procureure générale, à prendre la parole. Saluant une première dyarchie féminine à la tête de la Cour, celle-ci a insisté sur la nécessité de consolider les acquis récents de l'institution : transparence, cohésion, égalité professionnelle et réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Dans le discours qu'elle a prononcé ensuite, la Première présidente a tenu à rendre hommage aux « premières » qui l'ont précédée dans l'institution : de Gabrielle Grémillet, première femme entrée à la Cour en 1915 comme dactylographe, aux premières présidentes de chambre en 2006 ; se réjouissant qu'à l'heure où elle prend ses fonctions, la Cour soit désormais paritaire dans ses présidences.

Plaçant son mandat sous la devise historique de l'institution *Dat ordinem lucendo* - rétablir l'ordre en faisant la lumière - elle a rappelé que le contrôle de l'argent public est au cœur de la démocratie, avant d'identifier trois enjeux auxquels les juridictions financières doivent répondre avec force : la menace que fait peser le déficit sur la souveraineté du pays, la remise en

cause du modèle démocratique dans le monde, et la prolifération des fausses informations dans le débat public.

Pour répondre à ces défis, la Première présidente a annoncé deux priorités immédiates. La première est de protéger l'indépendance de la Cour, insistant sur l'exemplarité et la transparence comme conditions de la confiance. La seconde priorité est de donner davantage d'impact aux travaux : tout en saluant la réforme conduisant à publier 100 % des travaux, lancée par son prédécesseur, elle a souligné que publier ne suffit pas, les recommandations devant être opérationnelles, chiffrées, et mieux suivies dans la durée, avec une programmation plus stratégique et un suivi rendu public.

La Première présidente a conclu en célébrant la force du collectif de la Cour, affirmant que son mandat serait guidé par trois mots : sincérité, confiance, humilité.

Quelques jours plus tard, Amélie de Montchalin a remis le [Rapport public annuel 2026](#), consacré cette année à la cohésion et à l'attractivité des territoires, au Président de la République puis l'a présenté au Parlement.



Discours d'installation de la Première présidente de la Cour des comptes de France, Amélie de Montchalin

Coopération juridictionnelle entre les ISC de France et du Cameroun

Un séminaire de renforcement des capacités à destination des magistrats de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Cameroun, s'est tenu à Yaoundé, du 13 au 15 janvier 2026, à l'invitation du président de ladite Chambre, YAP Abdou, au sein de l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

Inscrit dans le cadre de la coopération franco-camerounaise, le séminaire était consacré à un enjeu central des juridictions financières contemporaines : le contentieux de la faute de gestion des ordonnateurs. Il a été animé par deux conseillers maîtres de la Cour des comptes de France, Adeline Baldacchino et Serge Barichard, avec l'appui de l'Ambassade de France au Cameroun et du ministère de la justice camerounais.

Le public réunissait des magistrats du siège et du parquet de la Chambre des Comptes, afin de favoriser un dialogue direct et constructif entre les deux pôles de la juridiction.



De gauche à droite : Serge Barichard et Adeline Baldacchino, conseiller et conseillère maître à la Cour des comptes de France, Arnaud Claude Sadoa et Elie Désiré Ndjom Nack, magistrats de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Cameroun.

La première journée a posé un cadre comparatif : histoire, missions et positionnement international des institutions supérieures de contrôle (ISC), organisation et rôle du parquet financier, évolutions récentes du contentieux de la responsabilité des gestionnaires publics.

La deuxième journée a été consacrée à l'analyse du cadre normatif camerounais et à des cas pratiques, permettant de discuter concrètement l'articulation entre audit, contrôle juridictionnel et poursuites, en se concentrant en particulier sur les techniques d'investigation et les enjeux de traçabilité et de fiabilité.

La troisième journée a porté sur la chaîne contentieuse dans son ensemble, du réquisitoire au

jugement puis aux voies de recours, avant d'ouvrir une réflexion sur les outils, les méthodes et la modernisation des juridictions financières.

Les échanges ont fait apparaître un diagnostic largement partagé et des pistes d'action pour l'avenir, préparant ainsi la voie pour de nouveaux partages d'expérience fructueux et formateurs.

Au-delà des enseignements techniques, ce séminaire illustre une conviction forte : la crédibilité des ISC juridictionnelles repose autant sur la qualité des textes que sur la capacité des femmes et des hommes qui les font vivre à construire, ensemble, une culture commune du contrôle, de la responsabilité et de la confiance publique.

La responsabilité des gestionnaires publics au centre de la coopération entre les ISC de France et du Djibouti

À l'occasion et la veille du séminaire annuel de l'Association des «cours des comptes» francophones (AISCCUF), qu'elle accueillait à Djibouti, sa présidente, Mme Ismahane, Ibrahim, Première présidente de la Cour des comptes de Djibouti, avait organisé un atelier animé par Gilles Miller, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes française, consacré à la responsabilité et à la responsabilisation des gestionnaires/managers publics.

Cet atelier, ouvert aussi bien aux membres de l'Institution Supérieure de Contrôle djiboutienne qu'aux délégations des 16 cours des comptes, qui avaient fait le voyage dans la Corne de l'Afrique, était structuré en 3 moments correspondant à 3 thématiques unifiées par un fil rouge : les compétences juridictionnelles des 16 institutions supérieures de contrôle participantes.

L'atelier a d'abord mis en évidence l'importance de la culture managériale pour les gestionnaires publics et la nécessité de concevoir dans un souci de complémentarité (et non comme une opposition) les 2 responsabilités, managériale et juridictionnelle.

La réforme mise en œuvre en France depuis le 1er janvier 2023 (disparition du régime de responsabilité propre aux comptables publics et unification au profit d'une chambre de la Cour des comptes d'un dispositif unifié de responsabilité financière de tous les agents publics) a ensuite fait l'objet d'un exposé et d'un premier bilan, suscitant la vive curiosité des participants, auxquels s'étaient joints quelques-uns des agents comptables des plus gros opérateurs publics de Djibouti.

Enfin, l'après-midi a fourni l'occasion d'un voyage autour de la planète décrivant l'extraordinaire diversité des missions légales -confiées aux différentes ISC juridictionnelles, de leurs procédures, de leurs jurisprudences, modèle aux facettes nombreuses que la création en 2024 de l'organisation internationale JURISAI se donne précisément pour mission d'approfondir et de faire mieux connaître.



La Cour des comptes du Royaume du Maroc publie le bilan de ses activités juridictionnelles



La Cour des comptes du Royaume du Maroc a publié son rapport annuel au titre de 2024-2025 où elle a réservé une place importante à la communication sur les résultats de l'exercice de ses compétences juridictionnelles. Dans le livre premier dudit rapport, consacré aux travaux en relation avec la consécration du principe de reddition des comptes, est relaté le bilan détaillé des activités juridictionnelles dont les faits saillants sont résumés comme suit :

En matière de discipline budgétaire et financière (DBF)

Le rapport rappelle, d'abord, le rôle central de cette compétence comme moyen essentiel pour lier la responsabilité à la reddition des comptes dans la gestion publique. En tant qu'attribution juridictionnelle à caractère répressif, elle vise à sanctionner les gestionnaires publics défaillants en raison de leurs infractions aux principes de bonne gestion, aux règles d'exécution budgétaire et des préjudices causés par eux aux organismes publics.

Le bilan des juridictions financières marocaines en matière de DBF, entre le début de l'année 2024 et le 30 septembre 2025, s'établit à 99 dossiers jugés où 72 personnes ont été condamnées à des amendes totalisant **4,139 millions de Dirhams** et neuf personnes (en plus de l'amende) ont été

tenues de rembourser des sommes correspondant aux pertes causées aux organismes publics, pour un total de **1.15 million de Dirhams**.

Par ailleurs, la Cour avait, également, constaté que des organismes publics ont pris des mesures correctives suite aux observations préliminaires, avant même l'initiation des procédures susceptibles d'engager la responsabilité des gestionnaires publics concernés. Ces mesures ont eu un impact financier positif, estimé à environ 629,2 millions de Dirhams et ont également généré des effets d'ordre social, environnemental ou de gestion.

En plus du bilan quantitatif, le rapport relate les principales conclusions dégagées des décisions juridictionnelles rendues. Celles-ci visent à clarifier les dispositions légales applicables aux différents actes de la gestion publique et mettre en lumière les irrégularités ayant fait l'objet desdites décisions dans le but d'y attirer l'attention et d'en prévenir la survenance.

En matière de de vérification, d'instruction et de jugement des comptes (VIC)

En ce qui concerne cette attribution juridictionnelle, on apprend du rapport que les **4 452 arrêts et jugements définitifs** rendus par les juridictions financières marocaines ont donné lieu à **95 % de**

quitus et 217 décisions de débet prononcés pour un montant total de **57,88 millions de dirhams**. Aussi, des sommes s'élevant à **16.43 millions de dirhams** ont été reversées aux organismes publics suite à la notification soit de notes d'observations ou d'arrêts et jugements provisoires, avant même l'émission des arrêts et jugements définitifs.

Le rapport explique la faible proportion des débits par la mise en place de systèmes informatiques de Gestion Intégrée de la Dépense et par l'effet pédagogique de la publication des règles issues des jugements et arrêts émis. Toutefois, le rapport soulève des interrogations quant à l'efficacité de la procédure de VIC des comptes, notamment en ce qui concerne le contrôle de la validité de la dépense, eu égard au coût de ladite procédure et des limites d'un régime de responsabilité en déphasage avec les évolutions de la gestion publique, marquées par la dématérialisation, le passage de la gestion axée sur les moyens à la gestion axée sur les résultats et d'une comptabilité de caisse une comptabilité d'engagement.

Envoi de dossier au Président du Ministère Public

Le rapport de la Cour des comptes mentionne que le nombre de dossiers déferés par le Procureur Général du Roi près la Cour des comptes au Procureur Général du Roi près la Cour de cassation s'établit à 20 dossiers, transmis conformément aux dispositions de l'article 111 du code des Juridictions Financières marocaines.

Effort pédagogique renforcé lors de l'exposé du rapport devant le Parlement

Suite à la publication du rapport annuel et conformément aux dispositions constitutionnelles, Mme Zineb EL ADAOUI, Premier président de la Cour a présenté devant les deux chambres du Parlement, réunies en séance plénière, un exposé sur les activités de la Cour et des cours régionales des comptes au titre de 2024-2025.

En ce qui se rapporte à l'activité juridictionnelle, en sus de la présentation de son bilan et du rappel du cadre légal et procédural de son exercice, l'exposé s'est caractérisé, en cette année électorale, par

un effort pédagogique visant à prévenir toute compréhension ou interprétation erronée et non objective des résultats de l'exercice des compétences juridictionnelle et pallier le risque d'usage irresponsable des résultats des travaux des JF.

A cet effet, lors de son exposé devant la représentation nationale, Mme El Adaoui a ainsi révisé précisé que:

- ◆ L'ISC met en œuvre ses rôles préventifs et pédagogiques en épuisant les mécanismes conférés avant d'engager des procédures de discipline financière ;
- ◆ Les infractions examinées ne signifient pas l'existence de détournements ou de dilapidations de fonds publics car il peut s'agir d'erreurs de gestion sans mauvaise intention, résultant d'une application incorrecte des dispositions légales en vigueur, du non-respect de certaines règles et procédures, ou encore d'un manquement au devoir de supervision ;
- ◆ Le parquet reste indépendant et joue son rôle institutionnel lors de l'examen des saisines internes et externes ;
- ◆ Les JF procèdent à l'analyse des dysfonctionnements en élucidant les causes, en évaluant leur degré de récurrence, leur impact ainsi que le préjudice qui en découle, de même que les circonstances et les éléments contextuels qui les entourent, afin de les prendre en considération lors de la prise des décisions juridictionnelles.

Les principaux axes du rapport annuel de la Cour des comptes du Maroc au titre de 2024-2025 sont téléchargeable sur : www.courdescomptes.ma/wp-content/uploads/2026/02/Axes-principaux-Rapport-annuel-de-la-CDC-au-titre-2024-2025.pdf

Le Tribunal des Comptes de l'Angola Célèbre son trentenaire

Dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire de son institution, le Tribunal des comptes d'Angola a organisé, du 8 au 10 avril 2026 à Luanda, une série de conférences scientifiques de haut niveau placées sous le thème «30 ans de justice financière: modernisation, intégrité et coopération». Cet événement a rassemblé plus de six cents participants en présentiel, ainsi qu'un large public en ligne, et a réuni des chefs et des hauts responsables d'ISC de plusieurs pays, des universitaires et des partenaires internationaux.

Dans son allocution inaugurale, Dr. Sebastião Domingos Gunza, Président du Tribunal des comptes de l'Angola, a salué les 30 années d'existence de l'Institution, rendant hommage à ses anciens Présidents ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ayant contribué à la consolidation de son action. Il a, par ailleurs, mis en exergue l'évolution de l'institution vers un modèle de contrôle plus intégré, combinant ses attributions juridictionnelles avec une approche orientée vers l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la vie des citoyens et l'amélioration de la performance de la gestion publique

Un des moments forts de cette célébration fut l'hommage rendu à l'ISC d'Angola par le Ministre d'État et Chef de Cabinet du Président de la République, Dr Dionísio Manuel da Fonseca, représentant Son Excellence le Président de la République, João Manuel Gonçalves Lourenço, qui a considéré que le Tribunal des comptes comme un pilier de l'équilibre des pouvoirs de l'État et de



la discipline des finances publiques indispensable à la transparence, à la bonne gouvernance et à la démocratie.

Des messages de félicitations ont également été adressés par vidéo par le Premier Président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc, Mme Zineb El Adaoui et par l'ancien Président du Tribunal des comptes du Portugal, M. José Tavares.

Lors des conférences, les débats ont porté sur diverses thématiques d'une importance substantielle pour l'avenir du contrôle supérieur des finances publiques. Ainsi, des échanges constructifs ont lieu entre membres de la communauté des ISC mais également avec celles des académiciens sur des thématiques émergentes comme le consensualisme dans le contrôle des finances publiques et le contrôle juridictionnel des politiques publiques, ainsi que sur des thématiques récurrentes telles que la



durabilité intergénérationnelle des finances publiques l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans le contrôle, l'importance des contrôles préalables préventifs dans la lutte contre la corruption, etc.

Parallèlement aux conférences, le Tribunal des comptes de l'Angola a lancé des publications célébrant sa mémoire institutionnelle et son rayonnement scientifique et promouvant l'accessibilité à sa jurisprudence. Il s'agit en l'occurrence du 3e numéro du magazine « Flux da Corte », des volume 4 à 7 des « Recueils de jurisprudence du Tribunal des Comptes » ainsi que le 4e numéro de la « Revue scientifique du Tribunal des comptes de l'Angola ».

JURISAI félicite le Tribunal des comptes d'Angola pour son trentenaire, lui souhaite plein succès dans la réalisation de ses missions et salue la qualité des débats tenus lors de cette manifestation scientifique ayant contribué à renforcer les liens de partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les ISC juridictionnelles.





CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS FUTURES

Mai 2026 : Lancement du processus d'adoption du "Guide des activités juridictionnelles des ISC"

En application de la résolution 15/CD /2025 du Comité Directeur de JURISAI du 11 septembre 2025, la CBC de JURISAI lance, à partir du 15 mai 2026, le processus d'adoption du «Guide des activités juridictionnelles des ISC» selon la procédure des documents ne relevant pas du cadre des déclarations professionnelles de l'INTOSAI (Assurance qualité de niveau 1).

Il convient de mentionner que ce guide, qui fournit des lignes directrices sur l'application des 12 principes du P50, avait fait l'objet d'une adoption par les membres du Forum des ISC juridictionnelles lors de sa réunion annuelle tenue en marge de l'INCOSAI XXIV de Rio et d'une présentation au FIPP.

La version soumise actuellement à l'adoption résulte d'une revue par un groupe de travail institué sous la CBC intégrant des mises à jour tenant à l'évolution du cadre normatif de l'INTOSAI et de la pratique relative à la mise en œuvre du P50 par des ISC juridictionnelles.

Juillet 2026 : Organisation du premier séminaire de la CBC

La Commission de Renforcement des Capacités de JURISAI organise son premier séminaire professionnel du 21 au 23 juillet 2026 à Dakar sur le thème " Gestion des compétences du professionnel des fonctions juridictionnelles, cadre normatif, état de la pratique, défis et perspectives ".

La CBC vise, par le choix de cette thématique à :

- ◆ Contribuer à la diffusion des normes de l'INTOSAI traitant de la gestion des compétences;
- ◆ Identifier les besoins et les conditions d'une mise en œuvre réussie des exigences de gestion des compétences ;
- ◆ Mener des réflexions collectives sur les défis à anticiper dans le domaine de la gestion des compétences ;
- ◆ Favoriser l'échange et le partage d'expériences et des bonnes pratiques professionnelles en matière de gestion des compétences.

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 2.1 «mettre en œuvre des programmes et des projets de formation, de formation continue et d'échange adaptés aux besoins des ISC exerçant des fonctions juridictionnelles» du Plan d'action 2025-2027 de la CBC.

22 Septembre 2026 : Tenue des réunions annuelles des commissions de JURISAI

Les commissions de JURISAI tiendront leurs réunions annuelles respectives le 22 Septembre 2026 à Lisbonne.

23 Septembre 2026 : 3e Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur de JURISAI tiendra sa 3e réunion officielle le 23 Septembre 2026 à Lisbonne.

